

L'ARBITRAGE SOUS ANNEXE UF

L'objectif est de supprimer toute réclamation après la fin de la régata, hormis quelques procédures non liées à un incident sur l'eau.

TOUTE FAUTE SUR L'EAU DOIT ETRE ARBITREE DIRECTEMENT ET IL N'Y A PAS D'INSTRUCTION POSSIBLE APRES LA REGATE

1 FAIRE RESPECTER LES REGLES DE ROUTE

L'umpire n'interviendra que sur demande d'un équipage.

Il peut voir une faute mais n'interviendra pas si aucun équipage ne réclame.

RECLAMER vous pensez qu'une faute a été commise contre vous, vous devez

MONTRER VOTRE PAVILLON Y

HELER CLAIREMENT « PROTEST » IMMEDIATEMENT

Ces 2 signaux doivent être perçus par l'autre bateau et les umpires.

Si l'umpire ne voit pas votre pavillon et n'entends pas protest, il ne fera rien et aucune réclamation ne pourra être portée sur cet incident par la suite.

Cela peut être de votre fait : signaux mal faits et pas assez perceptibles

Ou du fait de l'umpire qui ne voit pas, le résultat étant le même, pas de réponse ni réclamation.

-vous pensez avoir fait une faute :

Il est toujours possible de réparer spontanément sans attendre une décision des umpires. ;

Vous pouvez être pénalisé : un umpire va siffler et montrer un pavillon rouge vers votre bateau.

Si l'umpire n'a pas vu de faute, il sifflera et montrera un pavillon vert et blanc.

REPARER - FAIRE UNE PENALITE

Il faut aussi vite que possible après l'incident ou le signal de l'umpire :

Agir pour s'écarter des autres bateaux

Faire un tour complet de 360°

2 DES REGLES MODIFIEES

PLACE A LA MARQUE

Un bateau qui a droit a de la place à une marque a le droit de suivre sa route normale pour contourner cette marque dans tous les cas.

Le bateau qui doit donner de la place doit permettre une trajectoire que l'autre bateau suivrait s'il était seul à contourner.

PAS DE REGLE 17

Un bateau qui établit un engagement en venant de derrière n'a aucune limite à sa route normale.

REGLE 20 Demander de la place pour virer

Des signaux de bras sont nécessaires en plus des appels à la voix.

REGLE 32

On peut toucher une marque avec une bôme, un spi, une écoute (mais pas le comité), mais pas avec la coque ou l'équipage.

LE BOUT DEHORS ET LE SPI

Les règles d'utilisation du bateau précisent :

-l'envoi du spi est interdit sur le dog leg

-le bout dehors ne peut être sorti que quand le spi est en cours d'envoi, hissé ou en cours d'affalage

-le bout dehors ne doit pas être sorti tant que le bateau n'est pas sur une route à 90° du vent réel et doit être rentré rapidement après un affalage du spi.

3 LES PENALITES A L'INITIATIVE DES ARBITRES

Pendant la course :

Les arbitres peuvent pénaliser directement principalement pour les fautes suivantes :

-utilisation illicite du bout dehors ou du spi (voir ci-dessus)

-marque touchée (règle 31)

-propulsion (règle 42)

-faute délibérée ou réparation jugée insuffisante ou non effectuée dans les délais.

Après la course :

Actions liées à la règle 14 et aux collisions ayant entraîné un dommage.

Rappel : une infraction et éventuellement une collision avec dommage peuvent ne pas être sanctionnées sur l'eau si aucun équipage ne réclame.

En revanche toute collision ayant entraîné un dommage sera sanctionnée par des pénalités en points (voir règle UF 1.3).

Pour mémoire il est impératif d'éviter toute collision, aussi bien pour un bateau non prioritaire que pour le prioritaire.

La règle 14 prévoit de pénaliser aussi bien celui qui est fautif que le bateau prioritaire qui n'aurait pas agi pour éviter la collision.